



AP/CAT (2002) 53

**Accord Partiel Ouvert en matière de prévention, de protection
et d'organisation des secours contre les risques naturels et
technologiques majeurs**

RECOMMANDATION

**adoptée lors de la 9ème session des Ministres de
l'Accord EUR-OPA Risques Majeurs**

**Île de Bendor, Bandol, France
3 - 4 octobre 2002**

Strasbourg, le 5 novembre 2002

Accord Partiel Ouvert en matière de prévention, de protection et
d'organisation des secours contre les risques naturels et technologiques majeurs

RECOMMANDATION

**adoptée¹ lors de la 9ème session des Ministres de l'Accord
EUR-OPA Risques Majeurs**

**Île de Bendor, Bandol, France
3 - 4 octobre 2002**

- Recommandation concernant la Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes (SIPC)

¹ A l'unanimité

RECOMMANDATION CONCERNANT LA STRATEGIE INTERNATIONALE POUR LA PREVENTION DES CATASTROPHES (SIPC)

LES MINISTRES CONSIDERANT QUE :

1. Les sociétés sont de plus en plus vulnérables aux risques naturels, technologiques et environnementaux dont les effets sont encore plus accentués par les conséquences des changements démographiques, économiques et sociaux, y compris l'urbanisation et les processus de développement, comme le Sommet Mondial sur le Développement Durable vient de le reconnaître.
2. La région Euro-Méditerranéenne n'est pas non plus à l'abri des conséquences néfastes de cette tendance qui se manifeste également comme un problème transfrontalier, tel que dans le cas des inondations catastrophiques récentes en Europe de l'Ouest et en Europe Centrale. Les dizaines de milliers de victimes causées par les deux derniers tremblements de terre en Turquie, les 800 victimes causées par les inondations et glissements de terrain dévastateurs en Algérie en 2001, et la dévastation générée par les inondations dans le Gard en France cet été, ne sont que quelques rappels de cette situation dramatique.
3. La prévention des catastrophes est un élément central du développement durable et que la gestion des risques représente une responsabilité primordiale des gouvernements. Une telle gestion devrait être basée sur un processus d'aide à la décision intégrée reliant les connaissances scientifiques, l'évaluation de la vulnérabilité des infrastructures et des structures administratives à tous les niveaux. La société civile, le secteur privé, y compris les compagnies d'assurances, les experts et le secteur académique doivent être pleinement impliqués.

RAPPELANT QUE:

En 1996, une réunion d'experts de l'ensemble du Bassin Méditerranéen a été organisée en Italie (Atelier international sur la Prévention des Catastrophes Naturelles dans la Région Méditerranéenne, Castelnuovo di Porto) afin d'évaluer l'état de la coopération régionale dans ce domaine et de faire des recommandations en vue de l'adoption d'une stratégie commune. Au cours d'une réunion suivante qui s'est tenue en 1998 en Espagne (Réunion régionale de la DIPCN pour la Région Méditerranéenne, Valencia), des recommandations similaires ont été faites. Les mêmes recommandations ont été réaffirmées en décembre 2001 (Conférence sur la Sécurité Urbaine et le Développement Durable, Naples) et en mai 2002 en Italie.

RECOMMANDENT QUE:

1. Les plateformes nationales actuelles pour la prévention des catastrophes en relation avec la Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes (ISDR) dans la Région Euro-Méditerranéenne soient établies, consolidées et

développées par la reconnaissance et le soutien des gouvernements nationaux. Il faut capitaliser l'expérience positive que celles-ci représentent et s'assurer qu'elles servent de support aux buts fondamentaux de l'ISDR.

2. Dans l'esprit de ces objectifs, il est essentiel que la gestion des risques soient intégrés aux politiques de planification et d'aménagement du territoire dans la Région Euro-Méditerranéenne. Des initiatives dans ce sens doivent être prises en coopération avec le Conseil de l'Europe et la Commission Européenne là où cela s'avère approprié.
3. D'autre part, une coopération accrue et plus substantielle entre le Conseil de l'Europe (notamment l'Accord EUR-OPA Risques Majeurs) et la Commission Européenne doit être encouragée dans le domaine de la prévention des catastrophes. Cette collaboration devrait inclure le soutien aux nations en développement et être développée avec le soutien du Secrétariat de la SIPC qui constitue le lien avec les Nations-Unies et d'autres organisations internationales et régionales.
4. Une conférence Euro-Méditerranéenne sur la prévention des catastrophes devrait être organisée conjointement avec l'Accord du Conseil de l'Europe EUR-OPA Risques Majeurs et le Secrétariat de la SIPC en 2003 ou dès le début 2004, à l'invitation du gouvernement espagnol à l'Ecole Nationale de la Protection Civile à Madrid. Cette Conférence aura pour objectifs d'évaluer et de consolider les acquis de ces dernières années et de faire des propositions spécifiques pour l'amélioration de la gestion des risques dans la région Euro-Méditerranéenne. Cette conférence préparera également une contribution concertée à l'évaluation de la Stratégie et du Plan d'Action de Yokohama que le Secrétariat de la SIPC mènera à l'échelle internationale.

Une telle conférence devrait inclure entre autres :

- i. les problèmes spécifiques aux sous-régions Euro-Méditerranéennes
- ii. les aspects de la coopération internationale à l'intérieur et à l'extérieur de la région Euro-Méditerranéenne
- iii. les aspects transfrontaliers de la gestion des risques
- iv. la contribution de la science et de la technologie à la gestion des catastrophes.

REQUIERENT le Secrétariat Exécutif de l'Accord EUR-OPA Risques Majeurs de contribuer à la mise en application de ces recommandations.

SE FELICITENT de l'initiative du Comité allemand SIPC pour la prévention des risques (DKKV) de convoquer une réunion des plateformes nationales de la SIPC des pays de l'Union Européenne afin d'établir un réseau d'une coopération renforcée et d'échanges d'informations.